



Strasbourg, 16 novembre 2022

T-PVS(2022)27

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent

42^e réunion
Strasbourg, 28 novembre - 2 décembre 2022

GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSION SUR LES FINANCES

6^{ème} réunion (virtuelle)

21 octobre 2022
(9h – 12h00)

RAPPORT DE REUNION

*Document préparé par
le Secrétariat de la Convention de Berne*

1. Ouverture de la réunion par le Président

Le président, M. Charles-Henri de Barsac (France), ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux participants de la 6^e réunion du Groupe de travail intersessions sur les finances [Annexe 1].

Le Secrétariat rappelle les décisions du Groupe de rapporteurs sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement (GR-C) et de la 41^e réunion du Comité permanent, reprises ci-dessous :

- Le GR-C a chargé le Comité permanent d'examiner toutes les options disponibles et d'étudier d'éventuelles nouvelles options susceptibles de garantir la stabilité politique, institutionnelle et financière de la Convention.
- Le 41^e Comité permanent:
 - *a prolongé le mandat du Groupe de travail intersessions sur les finances et l'a chargé d'évaluer, en collaboration avec le Secrétariat, la faisabilité de la création de l'APE à la lumière de la dernière enquête, et de donner suite à l'instruction du GR-C d'examiner toutes les options envisageables et d'étudier d'éventuelles nouvelles options à soumettre à l'examen du 42^e Comité permanent et l'a chargé d'évaluer, en collaboration avec le Secrétariat, la faisabilité de la création de l'APE à la lumière de la dernière enquête, et de donner suite à l'instruction du GR-C d'examiner toutes les options envisageables et d'étudier d'éventuelles nouvelles options à soumettre à l'examen du 42^e Comité permanent;*
 - *a chargé le Secrétariat de prendre contact avec les Parties qui ne sont pas encore prêtes à adhérer à l'APE, ou n'ont pas encore exprimé leurs intentions, afin de clarifier le fonctionnement et la gouvernance de l'APE. Le Secrétariat devait également préparer un document par questions et réponses résumant les préoccupations des Parties ;*
 - *a pris note des progrès dans l'élaboration de l'amendement de la Convention de Berne et chargé le Groupe de travail intersessions de poursuivre son élaboration et de le soumettre à la 42^e réunion du Comité permanent pour adoption éventuelle.*

Le Secrétariat fait également observer qu'en raison du manque de réponses, l'enquête auprès des Parties contractantes non encore prêtes à adhérer à l'APE, ou qui n'avaient pas encore exprimé leur intérêt pour cet APE, est un échec parce qu'elle n'a pas clarifié les préoccupations des Parties, ni la faisabilité de la création d'un Accord partiel élargi. Cette dernière option a donc été écartée par le GR-C.

2. Examen des options envisageables pour un mécanisme financier:

a. Amendement de la Convention de Berne

Proposition d'Article 14 bis et de son annexe [Annexe 2 – [T-PVS\(2022\)02](#)].

Le Secrétariat rappelle la proposition d'élaboration d'un Article 14bis et de son annexe modifiant la Convention de Berne, conformément au mandat de la 41^e réunion du Comité

permanent. Une seule observation ne portant pas sur le fond a été obtenue suite à la consultation des Parties contractantes sur ce projet de proposition.

Il est donc permis de présumer que la formulation proposée de l'Article 14bis et de son annexe est validée par les Parties contractantes et qu'elle peut servir de base à la suite des travaux.

b. Protocole d'amendement/additionnel

[Annexe 3 - Document préparé par la Direction du conseil juridique et du droit international public: instaurer un mécanisme financier dans le cadre de la Convention de Berne - note explicative

[T-PVS/Inf\(2022\)05](#)].

[Annexe 4 - Document préparé par la Direction du conseil juridique et du droit international public sur les avantages et les inconvénients, ainsi que les conséquences des diverses options

[T-PVS/Inf\(2022\)50](#)].

Le Secrétariat présente le document élaboré par la Direction du conseil juridique et du droit international public du Conseil de l'Europe sur les avantages, les inconvénients et les conséquences potentielles des trois options juridiques envisageables pour intégrer un mécanisme financier dans la Convention de Berne [T-PVS/Inf\(2022\)50](#)]:

(1) l'amendement en vertu de l'article 16 de la Convention de Berne, (2) le protocole d'amendement de la Convention de Berne et (3) le protocole additionnel à la Convention de Berne.

Le Secrétariat présente ensuite les conclusions de la réunion du 4 octobre 2022, lors de laquelle le GR-C a examiné et discuté le document sur les avantages et les inconvénients des trois options envisageables pour la création d'un mécanisme financier. M. Matjaž Gruden, Directeur de la participation démocratique, a également fait observer que la création d'une solution institutionnelle durable devrait être définie parallèlement aux progrès du Fonds pour la Convention de Berne afin de garantir à la Convention les moyens nécessaires à la mise en œuvre de son programme d'activités. Par ailleurs, si ce Fonds est une réussite, il pourra servir de catalyseur dans les discussions sur la solution à long terme.

Le GR-C a décidé de charger le Comité permanent de préparer un projet de protocole d'amendement, à soumettre au Comité des Ministres pour examen en vue de son adoption. La décision du GR-C a été adoptée par les Délégués des ministres le 19 octobre 2022 ([CM/Del/Dec\(2022\)1446/9.1](#)).

Le Secrétariat et le Groupe de travail constatent qu'au plan national, ce processus contribue à renforcer la coordination entre les ministères des Affaires étrangères et les ministères de l'Environnement.

Le Groupe de travail prend acte de ces évolutions positives et invite la 42^e réunion du Comité permanent à donner suite à la décision des Délégués. Le Secrétariat propose d'inviter

le Comité permanent à tenir compte de la formulation proposée pour l'Article 14bis et son annexe quand il préparera le protocole d'amendement à la Convention de Berne. Le Groupe approuve la proposition de tirer parti des travaux déjà réalisés et d'accélérer le processus d'élaboration de l'amendement en 2023.

Les participants chargent le Secrétariat de préparer, à temps pour la 42^e réunion du Comité permanent, un mandat révisé du Groupe ad hoc de rédaction du protocole d'amendement, qui élaborera notamment un mécanisme de contributions financières obligatoires. Les participants suggèrent aussi de lancer auprès des Parties contractantes un appel à nomination des personnes chargées de participer aux travaux du Groupe ad hoc de rédaction.

3. Fonds pour la Convention de Berne

[Annexe 5 - Note conceptuelle sur la création d'un fonds pour la Convention de Berne - [T-PVS/Inf\(2022\)51](#)].

[Annexe 6 - Décision du Comité des Ministres du 15 juin 2022 - [CM/Del/Dec\(2022\)1437/9.2](#)]

Le Secrétariat rappelle que le 15 juin 2022, les Délégués des ministres ont décidé la création d'un Fonds pour la Convention de Berne afin de souligner la nécessité de disposer de moyens financiers et de donner plus de visibilité aux donateurs. Un site Internet spécifique sera créé pour ce Fonds, et un événement niveau devrait être organisé début 2023 pour conférer une dimension politique à ce Fonds et en renforcer la visibilité. La réalisation du Fonds constituera également un indicateur positif de la réussite de cette solution institutionnelle pour la Convention de Berne.

Certains membres du Groupe de travail estiment que ce Fonds aura une très faible valeur ajoutée et s'inquiètent de la charge de travail supplémentaire qu'il générera pour le Secrétariat. Ils demandent également que le Fonds apporte des simplifications dans les procédures administratives relativement complexes qu'il faut actuellement suivre pour verser des contributions financières volontaires au Conseil de l'Europe, afin de faciliter la mise en œuvre de la Convention de Berne.

4. Questions diverses

Néant.

ANNEXE

LISTE DES PARTICIPANTS
(suivant ordre alphabétique anglais)

Contracting Party	Name
Czech Republic	<p>Mr Jan BROJÁČ Ministry of the Environment</p> <p>Ms Eliška ROLFOVÁ Unit of International Conventions Department of Species Protection and Implementation of International Commitments Ministry of the Environment</p>
European Commission	<p>Ms Iva OBRETENOVA Policy Officer DG Environment Directorate ENV. D Natural Capital</p>
France	<p>M. Charles-Henri DE BARSAC (Chair) Chargé de mission « accords internationaux et européens faune sauvage » sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes terrestres Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire</p>
Norway	<p>Mr Andreas Benjamin SCHEI Senior Advisor Norwegian Environment Agency</p>
Slovenia	<p>Ms Maja HUMAR Nature Conservation Division Ministry of the Environment and Spatial Planning</p>
Switzerland	<p>M. Martin KREBS Département fédéral des affaires étrangères DFAE Secrétariat d'Etat DFAE Division prospérité et durabilité DPD Environnement, énergie et santé</p>
Council of Europe Secretariat	<p>Mr Gianluca SILVESTRINI Head a.i. of the Department for Culture, Nature and Heritage</p> <p>Ms Ursula STICKER Secretary of the Bern Convention</p> <p>Mr Marc HORY Bern Convention Project Manager</p>